

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 octobre 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 octobre 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Olivier GRARD, Françoise NIVESSE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, pouvoir à Rachel DELBOUYS, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Daniel DECLEIR, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Julien PICHELIN, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-10-11
BUDGET GENERAL – BP 2023
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2023,

FONCTIONNEMENT :

1) Service Population - Dépenses

La ligne budgétaire liée à l'achat de livrets de famille et de papier est augmentée de 1.800 €.

2) Informatique - Dépenses

Des crédits – 3.230 € – sont réaffectés du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 65 « Charges de gestion courante » pour le renouvellement des licences Anydesk.

3) Centre technique municipal - Dépenses

La vacance de postes au sein de la Direction des Services techniques a rendu obligatoire le recours à des prestataires extérieurs. 30.000 € sont prélevés sur le Chapitre 012 « Dépenses de personnel » et transférés au Chapitre 011 « Charges à caractère général » - « Prestations de services ».

4) Police municipale - Dépenses

Il convient de changer le logiciel utilisé par la Police municipale, le précédent faisant l'objet de nombreux dysfonctionnements. 1.920 € sont inscrits à cet effet en fonctionnement.

5) Finances - Recettes et Dépenses

Le montant de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) notifié est supérieur de 13.052 € au montant inscrit au budget. La ligne correspondante est abondée en conséquence.

Lors du vote du budget, une provision pour contentieux d'un montant de 9.000 € a été constituée. L'un des contentieux étant éteint, il convient de reprendre la somme de 1.500 € en recettes.

Pour équilibrer la section, le virement à la section investissement est augmenté de 10.832 €.

INVESTISSEMENT :

1) Opération 103 « Ecoles » - Dépenses

Des crédits supplémentaires sont ajoutés pour la rénovation des aires de jeux d'écoles à hauteur de 10.000 €.

2) Opération 106 « Informatique » - Dépenses

6.329 € sont inscrits pour l'acquisition des terminaux liés au nouveau logiciel de la Police municipale.

3) Acquisitions foncières - Dépenses

Aucune acquisition foncière n'aura lieu avant la fin de l'année, les 199.522 € qui avaient été ajoutés sur cette ligne lors de la Décision modificative n°1 sont repris.

4) Finances - Dépenses et recettes

Le produit des « Amendes de police relatives à la circulation routière » a été notifié et son montant est supérieur à celui inscrit au budget : cette ligne est abondée de 12.735 €.

Le montant de l'emprunt d'équilibre est diminué de 206.760 €. Son montant est porté à 2.093.240 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
73	Impôts et taxes	13 052,00
78	Reprise de provision	1 500,00
Total		14 552,00

Dépenses

011	Charges à caractère général	28 570,00
012	Charges de personnel	-30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 150,00
023	Virement à la section investissement	10 832,00
Total		14 552,00

INVESTISSEMENT

Recettes

13	Amendes de police	12 735,00
16	Emprunt d'équilibre	-206 760,00
021	Virement de la section fonctionnement	10 832,00
Total		-183 193,00

Dépenses

Opération 103	Ecoles	10 000,00
Opération 106	Informatique	6 329,00
21	Acquisitions foncières	-199 522,00
Total		-183 193,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 octobre 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 20 OCT. 2023

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

INFORMATIONS - VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site : www.telercours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231017-DEL2023-10-11-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231017-DEL2023-10-11-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023